



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 24

N°DEL 2023\_02\_007\_3

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 7/03/2023  
Et publication ou notification  
Du 7/03/2023  
Le Maire,

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023**

**Objet : OFFICE DE TOURISME**

**Signature de la convention relative à l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée entre la Commune et SAS FINANCIÈRE PENFRET**

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU  
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Matthieu TAROT  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

=====

Linda TRIBET informe l'assemblée que pour permettre l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée, il convient d'établir une convention entre la Commune et le propriétaire de cette parcelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 544 et 546 du Code Civil ;

Vu le plan communal des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que la convention a pour objet d'autoriser, encadrer, organiser le passage ainsi que la mise en place d'un balisage sur un itinéraire de randonnée traversant des parcelles privées dans le cadre de l'ouverture des sentiers inscrits sur le plan communal des itinéraires de promenade et de randonnée et qu'elle précise les engagements, les responsabilités des différentes parties et la réglementation applicable liés à cette circulation ;

Considérant que l'itinéraire Les Crêtes comporte un passage sur la propriété privée de SAS FINANCIÈRE PENFRET, Boulevard Tabarin, 83420 La Croix Valmer, parcelle 48 BZ 156 ;

Considérant que l'itinéraire Les Mimosas comporte un passage sur la propriété privée de SAS FINANCIÈRE PENFRET, Boulevard Tabarin, 83420 La Croix Valmer, parcelles 48 BB 84, 48 BC 9, 48 BC 132 ;

Considérant que l'itinéraire Les Moulins comporte un passage sur la propriété privée de SAS FINANCIÈRE PENFRET, Boulevard Tabarin, 83420 La Croix Valmer, parcelles 48 B 2318, 48 B 3296, 48 B 3755, 48 B 5085, 48 B 516, 48 B 520, 48 B 523, 48 B 550, 48 B 552, 48 B 555, 48 B 561, 48 B 5723, 48 AY 50, 48 AY 62, 48 AY 63, 48 AY 64, 48 AZ 36, 48 BD 10, 48 BD 18, 48 BE 43 ;

Considérant que l'itinéraire La Petite Suisse comporte un passage sur la propriété privée de SAS FINANCIÈRE PENFRET, Boulevard Tabarin, 83420 La Croix Valmer, parcelles 48 AW 9, 48 AX 14, 48 AX 15, 48 AX 16, 48 AX 30, 48 AZ 67, 48 AZ 36 ;

Considérant que l'itinéraire Les Rivages comporte un passage sur la propriété privée de SAS FINANCIÈRE PENFRET, Boulevard Tabarin, 83420 La Croix Valmer, parcelles 48 BB 84, 48 AW 124, 48 AW 130, 48 AW 143, 48 AW 9, 48 AX 14, 48 AX 15, 48 AX 16, 48 AX 30, 48 AZ 67, 48 AY 50, 48 AY 62, 48 AY 63, 48 AY 64, 48 AZ 36, 48 BD 10, 48 BD 18, 48 BE 43 ;

Considérant que l'itinéraire Les Traces du passé comporte un passage sur la propriété privée de SAS FINANCIÈRE PENFRET, Boulevard Tabarin, 83420 La Croix Valmer, parcelles 48 AW 124, 48 AW 130, 48 AW 143, 48 AW 9, 48 AX 14, 48 AX 15, 48 AX 16, 48 AX 30, 48 AZ 67, 48 AY 50, 48 AY 62, 48 AY 63, 48 AY 64, 48 AZ 36, 48 BD 10, 48 BD 18, 48 BE 43, 48 BB 84 ;

Considérant que l'itinéraire Les Villas comporte un passage sur la propriété privée de SAS FINANCIÈRE PENFRET, Boulevard Tabarin, 83420 La Croix Valmer, parcelles 48 AY 50, 48 AY 62, 48 AY 63, 48 AY 64, 48 BD 10, 48 BD 18, 48 BE 43, 48 BB 84, 48 AZ 36

Considérant qu'il convient de conventionner avec le propriétaire pour autoriser le passage public et la mise en place du balisage ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée entre la Commune et SAS FINANCIÈRE PENFRET.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

**à l'unanimité**

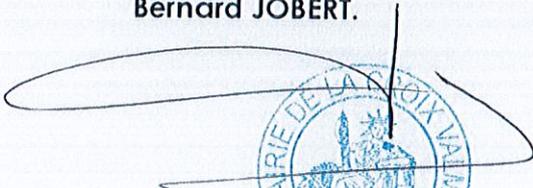
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

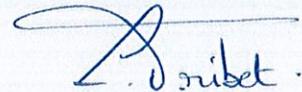
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**


**La Secrétaire de séance,  
Linda TRIBET.**



**Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,**

**07 MARS 2023**

**Le Maire**

